

Guide d'information sur l'installation d'un poêle à bois

Le froid est arrivé parmi nous ! Et oui, encore une fois l'hiver s'en vient ! Beaucoup d'entre vous avez opté pour un système de chauffage au bois pour vous réchauffer. Mais votre foyer ou poêle à bois est-il sécuritaire ? Est-il installé selon son homologation ?



Cet article sera un guide d'information sur l'installation d'un poêle à bois. Certains points peuvent aussi être pertinents pour un autre système de chauffage au bois.

Je traiterai, entre autres, des points suivants :

- ▶ Les types de chauffage au bois
- ▶ L'homologation
- ▶ Les dégagements
- ▶ Le tuyau de raccordement
- ▶ La cheminée
- ▶ Des conseils de sécurité

Les types de chauffage au bois

Les principaux appareils sont les poêles à bois, les foyers, les poêles aux granules, le chauffage central au bois, les chaudières extérieures, etc. Chacun de ces appareils doit être installé selon les exigences du fabricant qui se trouve sur la plaque d'homologation de l'appareil sinon selon la norme CSA B365 ou une autre norme approuvée. Certaines exigences doivent aussi être respectées selon notre règlement municipal n° 392 – Règlement sur la protection et la prévention des incendies.

L'homologation

La différence entre un poêle homologué ou non est que celui qui est homologué a été testé et approuvé selon une procédure stricte et vous permet de vous fier aux données inscrites sur le manuel du fabricant ou directement sur la plaque d'homologation qui se trouve sur le poêle. Les poêles homologués et certifiés EPA sont conçus et perfectionnés pour diffuser un maximum de chaleur tout en réduisant les polluants dans l'atmosphère.

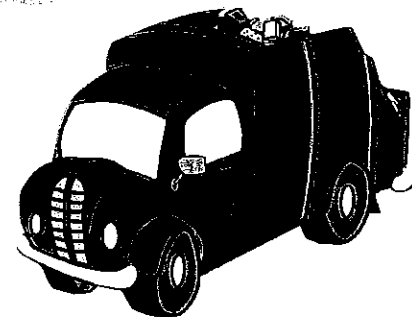
L'installation

L'installation de chaque système de chauffage est différente. L'idéal est de faire installer votre système par une compagnie qualifiée pour ne pas

Collecte des ordures

Le 7 novembre, il y aura collecte des ordures.

Après cette date, elle ne s'effectuera qu'aux 2 semaines, et ce, jusqu'au début avril 2013.



avoir de mauvaises surprises. Laissez-moi vous expliquer les principaux points à vérifier pour savoir si votre poêle à bois est installé correctement :

La distance entre le mur et l'appareil

Vérifiez sur la plaque d'homologation ou dans le manuel du fabricant. Cette distance est habituellement accompagnée d'un dessin représentant le poêle sous plusieurs angles avec les mesures à respecter.

Mesurez à partir de la surface du poêle jusqu'au mur le plus près. Les distances sont habituellement fournies pour une installation en coin ou non.

Certaines distances sont différentes si vous possédez un conduit à simple paroi ou double paroi.

Si vous possédez un vieil appareil et que celui-ci **n'est pas homologué**, vous devez vous fier aux distances inscrites dans la norme CSA B365.

Les distances sont par rapport à une surface combustible

Vous devez avoir 60 pouces de dégagement sur le dessus de votre appareil et 48 pouces entre votre poêle et un mur (poêle sans écran) et 36 pouces (poêle avec écran).

L'écran protecteur

Les dégagements requis peuvent être réduits selon le type d'écran utilisé. Ceux-ci doivent respecter plusieurs méthodes d'installation pour être conformes. Il y a des distances qu'il faut respecter pour la grandeur de l'écran par rapport au poêle, au mur et au plafond.

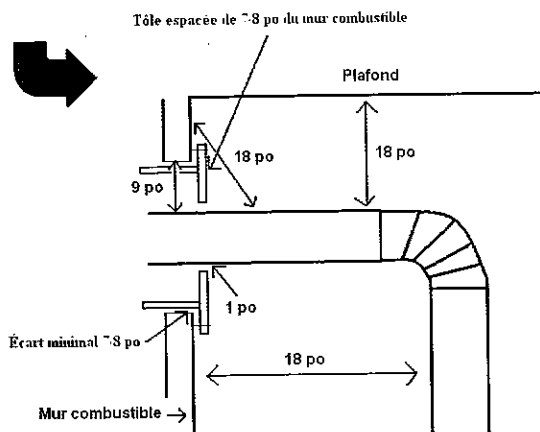
La protection de plancher combustible

Il existe aussi des distances à respecter pour la protection du plancher. Il faut protéger le plancher sous l'appareil et tout autour, jusqu'à au moins 18 pouces du côté où se trouve la porte et au moins 8 pouces des autres côtés, avec une protection continue, durable et incombustible contre la braise.

Le tuyau de raccordement

Le tuyau de raccordement qui relie votre poêle à la cheminée peut être de type simple ou double paroi.

Voici les dégagements exigés avec une surface combustible : Simple paroi, 18 pouces, et double paroi, 9 pouces. Un maximum de 2 coudes de 90° pour un total de 180° est accepté. La longueur maximale du tuyau droit est de 10 pieds et un support doit être placé à tous les 3 pieds.



Des conseils de sécurité

Gardez votre bois ou tout autre matériel susceptible de s'enflammer à une distance d'au moins 5 pieds de votre appareil de chauffage.

Les tuyaux de raccordement galvanisés ne doivent pas être utilisés parce que leur revêtement libère des gaz nocifs.

Vous devez posséder un détecteur de monoxyde de carbone si vous avez un poêle à bois, foyer ou tout genre d'appareil de chauffage fonctionnant avec un combustible issu de la biomasse (bois, granules, mazout, propane, gaz naturel, etc.).

Vérifiez votre joint de porte pour vous assurer de l'étanchéité de votre poêle.

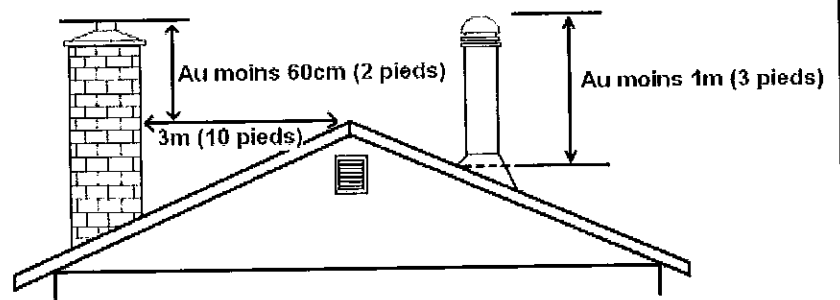
Les pourcentages de réduction avec les types d'écrans

Type de protection (écran)	Réduction de dégagement permise, %	
	Côtés et arrière	Dessus
Tôle de 0,47 mm d'épaisseur minimale (calibre 28), espacée d'au moins 21 mm (7/8 po) par des cales incombustibles.	67	50
Carreaux de céramique ou matériau incombustible équivalent sur supports incombustibles, espacés d'au moins 21 mm (7/8 po) par des cales incombustibles.	50	33
Carreaux de céramique ou matériau incombustible équivalent sur supports incombustibles et tôle de 0,47 mm d'épaisseur minimale (calibre 28) sur le mur arrière, espacés d'au moins 21 mm (7/8 po) par des cales incombustibles.	67	50
Brique, espacée d'au moins 21 mm (7/8 po) par des cales incombustibles.	50	S/O
Brique et tôle de 0,47 mm (calibre 28) d'épaisseur minimale sur le mur arrière, espacés d'au moins 21 mm (7/8 po) par des cales incombustibles.	67	S/O

La cheminée

Une bonne cheminée est très importante pour la sécurité de votre installation mais aussi pour le rendement de votre poêle. La hauteur de la cheminée par rapport à la partie la plus élevée du toit est souvent négligée.

La cheminée doit se prolonger d'au moins 3 pieds au-dessus du plus haut point d'intersection avec le toit et d'au moins 2 pieds au-dessus de tout toit ou tout obstacle se trouvant dans un rayon de 10 pieds.



Votre cheminée et votre conduit de raccordement doivent être ramonés au minimum une fois par année et vérifiés régulièrement pour s'assurer qu'il n'y a pas accumulation de créosote. La créosote (noire et luisante) cause les feux de cheminée ! Optez de préférence pour une compagnie de ramonage membre de l'APC (Association des professionnels du chauffage).

Disposez de vos cendres dans un contenant métallique avec un couvercle en métal à l'extérieur loin des murs de la maison.

Je vous conseille de vous procurer un extincteur portatif à poudre chimique de type ABC pour agir en cas de feu dans votre maison. Il est efficace sur la plupart des types de feu. Gardez celui-ci accessible en tout temps et faites les inspections requises.

Ne jamais transformer un poêle à bois en système de chauffage central avec des conduits !

Je vous invite à consulter « Le guide du chauffage au bois résidentiel » conçu par Ressources naturelles Canada. Il est très bien fait. Vous obtiendrez une multitude d'informations supplémentaires. Il est gratuit et facilement trouvable sur Internet. Le lien sera bientôt sur la site Web de la Municipalité sous le nouvel onglet sur la prévention incendie !

Si vous n'êtes pas certain que votre système de chauffage est sécuritaire, faites-le inspecter par une compagnie qualifiée. Je peux aussi aller le vérifier pour vous conseiller. Le chauffage au bois peut être très plaisant mais il peut aussi être très dangereux si cette ressource est mal utilisée.

Un programme est aussi offert pour le retrait ou remplacement des vieux appareils de chauffage au bois ! Vous pouvez recevoir jusqu'à 400 \$ pour changer votre poêle. Informez-vous au www.changezdair.org ou au 1 855 702-7573.

Petit rappel

Pour ceux qui ont eu ma visite lors d'une absence, je vous rappelle que vous devez prendre rendez-vous avec moi pour une seconde visite. Vous pouvez le fixer avec moi et le planifier de jour comme de soir.

Visites prévues pour une inspection résidentielle

Pour les mois de novembre et décembre, je continuerai le 7^e Rang de Wendover Nord et Sud ainsi que le 7^e Rang de Simpson.

J'espère avoir répondu à plusieurs de vos questions ! Je suis disponible pour aller effectuer une visite de prévention chez vous si vous le désirez.

Alexandre Langlois
Technicien en prévention incendie (TPI)
Téléphone : 819 397-4226, poste 2
Courriel : preventionniste@stcyrille.qc.ca



Tarifs publicitaires du journal Le Trait d'union



Politique de tarification pour les années 2012 et 2013



6 parutions *

1/8 de page	120 \$
1/6 de page	180 \$
1/4 de page	240 \$
1/2 page	400 \$
3/4 de page	600 \$
Pleine page (intérieur)	1 000 \$
Pleine page (quatrième de couverture).....	1 200 \$

1 parution * - Activités organisées par des promoteurs

1/4 de page	50 \$
1/2 page	80 \$
3/4 de page	120 \$
Pleine page (intérieur)	240 \$

* Incluant la mise en page et le service en ligne, taxes en sus

Cette tarification inclut le service de mise en page et la publicité sur le site Internet du journal, version en ligne, au www.journaltraitdunion.com ou via le site Internet de la Municipalité au www.stcyrille.qc.ca sous l'onglet Journal Le Trait d'union.

Réservez sans tarder vos emplacements publicitaires en communiquant par courriel avec monsieur Jean Couture, responsable du journal, à journalstcyrille@me.com. Profitez de la visibilité que vous offrent le format papier et la version en ligne du journal Le Trait d'union.

Caractéristiques du journal : pages en noir et blanc, format 216 mm X 279 mm (8 ½ po X 11 po), tirage de 1 900 copies, diffusion par courrier et sur le Web.

